

ANNEXE 7

POSTES BUREAUX N'AYANT PAS L'AUTORISATION DE L'HORAIRE VARIABLE SEMB

Service	# Service	Postes SEMB requis de 8h30 à 17h	Commentaires
Division Finances			
Comptabilité fournisseurs	11111	2	Un commis B et un commis C
Comptabilité paie	11113	1	Un commis B à la validation
Comptabilité clients	11115	1	
Reprographie et Liaisons	21348	Tous	Aucun employé ne peut bénéficier de l'horaire variable
Comptabilité détail	31111	2	Dont le commis B à l'encaissement
Liaisons Québec	31344	1	Le commis A à la réception ne peut pas débiter une demie (1/2) heure plus tard. Il peut par contre débiter une demie (1/2) heure plus tôt.
TOTAL		16	
Division Ventes			
Commandes privées	12510	Tous	Aucun employé ne peut bénéficier de l'horaire variable
TOTAL		6	
Division Logistique et distribution			
Servie à la clientèle CSM	26410	1	
TOTAL		1	